

## PREFET DE LA MANCHE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES  
ET DE LA REGLEMENTATION  
BUREAU DE LA REGLEMENTATION,  
DE L'ADMINISTRATION GENERALE  
ET DES ELECTIONS  
Section élections

Mme LEMARQUAND : 02.33.75.46.68  
Mme HEROUARD : 02.33.75.47.22  
Fax 02.33.75.47.17

Saint-Lô, le 09 MAI 2012

### ARRETE

**LE PREFET DE LA MANCHE**  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du mérite

- VU** le code électoral,
- VU** le décret n° 2012-558 du 25 avril 2012 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale,
- VU** la circulaire NOR/IOC/A/12/21804/C du 24 avril 2012 portant organisation des élections législatives des 10 et 17 juin 2012,
- SUR** proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture,

### ARRETE

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : La date limite de remise au président de la commission de propagande des imprimés électoraux que les candidats pourront faire acheminer par les soins de cette commission aux électeurs (circulaires et bulletins de vote) est fixée :

- pour le premier tour de scrutin au **mardi 29 mai 2012 à 12 H**
- pour le second tour de scrutin au **mercredi 13 juin 2012 à 12 H.**

#### Lieux de dépôt :

- ♦ **POUR LA 1<sup>ERE</sup> CIRCONSCRIPTION (SAINT-LO) :**
  - Circulaires et tous les bulletins de vote :
    - Ancien centre de tri postal- rue Guillaume Michel – 50000 Saint-Lô
- ♦ **POUR LA 2<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION (AVRANCHES) :**
  - Circulaires et la moitié des bulletins de vote :
    - Ancien centre de tri postal - rue Guillaume Michel - 50000 Saint-Lô
  - Autre moitié des bulletins de vote :
    - Sous-préfecture d'Avranches- Place Daniel Huet- 50300 Avranches
- ♦ **POUR LA 3<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION (COUTANCES) :**
  - Circulaires et la moitié des bulletins de vote :
    - Ancien centre de tri postal- rue Guillaume Michel – 50000 Saint-Lô
  - Autre moitié des bulletins de vote :
    - Sous-préfecture de Coutances- Square Lebrun- 50200 Coutances

♦ POUR LA 4<sup>EME</sup> CIRCONSCRIPTION (CHERBOURG) :

- Circulaires et tous les bulletins de vote :

- Salle Montécot - rue Léon Jouhaux - 50100 Cherbourg-Octeville

**ARTICLE 2** : M. le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à tous les candidats dans le département et publié au recueil des actes administratifs.

Saint-Lô, le 09 MAI 2012

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général.



Christophe MAROT